

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

28 février 2019

Résumé établi par les coprésidents
Réunion du Sous-comité du
Programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible
revenu (SREP)
Ouarzazate (Maroc)
1^{er} février 2019

Coprésidents
M. Nicolas Allien (Haïti)
M. Frank van der Vleuten (Pays-bas)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR.

OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion du Sous-comité du SREP est ouverte par M. Nicolas Allien (Haïti), représentant les pays bénéficiaires, et M. Frank van der Vleuten (Pays-Bas), représentant les pays contributeurs.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Les membres du Sous-comité du SREP adoptent l'*ordre du jour provisoire* distribué sous la cote SREP/SC.20/1/Rev.2.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR.

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE RESULTATS DU SREP

3. Ayant examiné le document SREP/SC.20/3, intitulé *Rapport d'activité et de résultats du SREP*, le Sous-comité du SREP se félicite des progrès accomplis pour faire avancer les activités du SREP dans les pays pilotes.
4. Le Sous-comité apprécie l'analyse réalisée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD), sur les réalisations et les résultats, la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et les informations actualisées sur le portefeuille. Les commentaires et suggestions formulés par les membres du Sous-comité pour améliorer le rapport ont été notés et seront pris en compte dans la préparation du prochain Rapport d'activité et de résultats du SREP.
5. Le Sous-comité apprécie les clarifications fournies par les BMD au sujet du calendrier et de l'ampleur des décaissements et des annulations et se réjouit à la perspective de continuer à recevoir régulièrement ces informations.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR.

RAPPORT SUR LES RISQUES DU SREP

6. Le Sous-comité du SREP examine le document SREP/SC.20/4, intitulé *Rapport sur les risques du SREP*, et l'accueille favorablement.
7. Le Sous-comité du SREP demande aux BMD, en concertation et en coordination avec les pays bénéficiaires concernés, de fournir à l'Unité administrative des CIF i) une description détaillée des raisons des retards d'exécution des projets signalés au regard du risque de mise en œuvre ; ii) une description détaillée des mesures prises pour remédier aux retards d'exécution des projets signalés au regard du risque de mise en œuvre ainsi qu'un plan de travail visant à accroître les décaissements au titre des projets signalés pour les porter à un niveau où les projets ne seront plus signalés au regard de ce risque ; et iii) une estimation des dates auxquelles les décaissements augmenteront pour atteindre des niveaux tels que ces projets ne seront plus signalés au regard du risque de mise en œuvre. Le Sous-comité du SREP

demande à l'Unité administrative des CIF de lui communiquer les informations fournies par les BMD en vertu de cette décision.

8. Le Sous-comité demande que les BMD fournissent d'éventuelles informations sur des cas de fraude et d'exploitation ou d'abus sexuels dans le cadre des projets du SREP mis en œuvre par lesdites BMD sous réserve que lesdites informations soient communiquées aux propres conseils d'administration des BMD et soumises aux modalités juridiques et de confidentialité requises avant la communication desdites informations.

9. Le Sous-comité demande à l'Unité administrative des CIF d'inclure l'évolution des risques dans le rapport sur les risques.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR.

ÉNONCE DE L'APPÉTENCE AU RISQUE DU SREP

10. Le Sous-comité du SREP examine le document SREP/SC.20/5, intitulé *Appétence au risque du SREP*, et convient que :

- a) les niveaux d'appétence/de tolérance au risque proposés dans le document reflètent exactement l'appétence/la tolérance du Sous-comité pour chaque risque mentionné dans le document ;
- b) Les parties les mieux placées pour gérer chaque risque encouru doivent faire tout leur possible pour gérer cette exposition aux risques conformément aux appétences/tolérances correspondantes du Sous-comité mentionnées dans ce document.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR.

PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LES KIRIBATI AU TITRE DU SREP

11. Ayant examiné le document SREP/SC.20/6, intitulé *Plan d'investissement pour les Kiribati au titre du SREP*, le Sous-comité du SREP approuve le plan d'investissement comme base du développement des projets et programmes prévus dans le plan et prend note de la demande de financement d'un montant de 4,7 millions de dollars au titre du SREP, dont :

- a) un don de 3,7 millions de dollars au titre du projet intitulé *South Tarawa Renewable Energy Project* (Projet d'énergie renouvelable à Tarawa-Sud) (Banque Asiatique de développement) ;
- b) un don d'un million de dollars pour la préparation du projet intitulé *South Tarawa Renewable Energy Project* (Banque asiatique de développement).

12. Le Sous-comité invite le Gouvernement des Kiribati à tenir compte, dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du projet proposé, des observations formulées lors de la réunion et

de toutes autres observations écrites soumises par les membres du Sous-comité d'ici au 15 février 2019, et à répondre par écrit aux questions soulevées lors de la réunion ainsi qu'aux observations écrites qui pourraient suivre.

13. Le Sous-comité du SREP réaffirme :

- a) i) que tous les montants d'allocations sont indicatifs à des fins de planification et que l'approbation du financement se fera sur la base de projets et de plans d'investissement de grande qualité et d'une justification suffisante des dons requis au titre de la préparation de projets, sous réserve de la disponibilité des fonds ; et ii) son accord sur le fait que l'approbation du plan d'investissement signifie que les projets mentionnés dans ce plan peuvent être intégrés à la réserve du SREP.
- b) Reconnaissant que le SREP ne dispose pas actuellement de ressources suffisantes pour financer tous les projets de la réserve de projets, le Sous-comité encourage le Gouvernement kiribatien et les BMD concernées à chercher d'autres sources de financement pour appuyer la mise en œuvre du plan d'investissement et du projet.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR.

PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LA ZAMBIE AU TITRE DU SREP

14. Ayant examiné le document SREP/SC.20/7, intitulé *Plan d'investissement pour la Zambie au titre du SREP*, le Sous-comité du SREP accueille favorablement ce plan d'investissement et prend note de la demande d'un financement total de 19,1 millions de dollars au titre du SREP, dont :

- a) un don de 1,4 million de dollars pour la préparation du projet intitulé *Energy Access in Rural and Peri-Urban Areas* (Accès à l'énergie dans les zones rurales et périurbaines) (Banque mondiale) ;
- b) un don de 10 millions de dollars pour le projet intitulé *Energy Access in Rural and Peri-Urban Areas* (Banque mondiale) ;
- c) un don de 2,1 millions de dollars pour le projet intitulé *Wind Power Promotion* (Promotion de l'énergie éolienne) (BMD à déterminer) ;
- d) un don de 5,6 millions de dollars pour le projet intitulé *Investment in Geothermal Development* (Investissement dans le développement de l'énergie géothermique) (BMD à déterminer).

15. Sur la base de l'examen du plan d'investissement, le Sous-comité formule plusieurs notes et observations pour l'amélioration de ce plan. Par ailleurs, le Sous-comité invite ses

membres à soumettre par écrit d'éventuelles observations et questions supplémentaires d'ici au 8 février 2019.

16. Le Sous-comité demande au Gouvernement zambien de poursuivre le développement du plan d'investissement en tenant compte des commentaires formulés à la réunion et d'éventuelles observations supplémentaires soumises par écrit par les membres du Sous-comité, et de présenter pour approbation par courrier un plan d'investissement actualisé avant la prochaine réunion du Sous-comité, y compris toute demande d'approbation de dons pour la préparation des projets au titre du plan d'investissement.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR.

LE POINT SUR LES CONNAISSANCES ET L'APPRENTISSAGE

17. Le Sous-comité prend note d'un rapport actualisé sur les diverses activités poursuivies en matière de connaissances et d'apprentissage liées au SREP.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR.

QUESTIONS DIVERSES

18. Aucune autre question pouvant donner lieu à une décision n'est soulevée par le Sous-comité.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR.

CLOTURE DE LA SEANCE

19. La réunion est close le vendredi 1^{er} février 2019.